



Pour apprendre le japonais, il y a des écoles de langues (organismes d'enseignement du japonais) et d'autres organismes.

À l'école de langues, vous devez payer des frais de scolarité, tandis que certains cours ou séminaires sont gratuits ou d'un tarif assez pas cher

1 Enseignement du japonais

1-1 Écoles de japonais

Pour apprendre le japonais dans une école japonaise, l'obtention d'un visa d'« Elève » est obligatoire.

Pour obtenir ce type de visa, il est nécessaire de s'inscrire dans une des écoles de langues autorisées par l'Association pour la Promotion de l'Enseignement du Japonais. Pour entrer dans une école de japonais, on est obligé de s'inscrire (« Un guide des organismes d'enseignement du japonais » en japonais, anglais, chinois, coréen est disponible aux ambassades ou consulats du Japon à l'étranger).

Si vous remplissez les formalités d'inscription, un agent de l'organisme peut demander un certificat d'éligibilité de visa d'« Elève » à votre place.

Site de l'Association de Promotion de l'Enseignement du japonais: <http://www.nisshinkyo.org/>